



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 22 décembre 2023

COMMUNIQUE DE PRESSE

Dispositif d'arrachage sanitaire en Gironde : le guichet mis en œuvre par l'Etat et l'interprofession des vins de Bordeaux est clos

Ouvert depuis le lundi 20 novembre et pour un mois, le guichet de demande d'aide à l'arrachage sanitaire de vignes a fermé le mercredi 20 décembre 2023 à minuit.

Il s'agissait d'un guichet unique permettant aux demandeurs de candidater aux dispositifs d'arrachage objets de la convention tripartite signée le 5 juin dernier par Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine et Allan Sichel, Président du Conseil Interprofessionnel des Vins de Bordeaux (CIVB).

Le dispositif d'arrachage élaboré conjointement par les services de l'Etat et par le CIVB vise, dans une logique d'enrayement de la flavescence dorée, à contribuer à maintenir ce nuisible à un niveau de prévalence le plus bas possible en dé-densifiant le vignoble bordelais.

Le financement de l'Etat, à hauteur de 6 000 € par hectare, permet l'arrachage sanitaire de vignes en passe d'être abandonnées puis le boisement ou la conversion en zones naturelles des parcelles concernées. L'arrachage sanitaire de vignes pour diversifier les cultures du viticulteur vers d'autres activités agricoles sera financé par le CIVB, à hauteur de 6 000 € par hectare également. Une aide aux investissements par la Région vient compléter le dispositif pour les parcelles qui font l'objet d'une reconversion agricole.

A la fermeture du guichet de demandes d'aides, plus de 700 dossiers ont été déposés dans le cadre du dispositif financé par l'Etat, représentant avant instruction près de 4000 hectares pour un montant total maximum d'aide de 24 M€. Ce montant est compatible avec l'enveloppe prévue par l'Etat pour le volet du dispositif qui lui incombe, d'un montant de 30 M€ (sachant que ce montant était susceptible d'être porté à 38M€ en fonction des besoins constatés sur ce volet).

Parallèlement, plus de 500 dossiers représentant également près de 4000 hectares destinés à être arrachés en vue d'une diversification ont été déposés dans le cadre du dispositif financé par le CIVB. A ce jour, les demandes de diversification enregistrées sur la plateforme excèdent l'enveloppe de 19 M€ disponibles pour ce volet du dispositif. Ce dernier prévoit que si les demandes excèdent l'enveloppe financière disponible, celles-ci feront l'objet d'un coefficient stabilisateur limitant les surfaces éligibles, qui sera déterminé à l'issue de l'instruction de l'ensemble des demandes.

Après instruction par la DDTM de Gironde, les demandeurs et parcelles éligibles au dispositif recevront une autorisation de commencement des travaux d'arrachage, à réaliser avant le 31 mai 2024.

« A l'issue de l'ouverture du guichet de demandes d'aide pour un mois, ce sont près de 4000 hectares que les opérateurs ont souhaité arracher dans le cadre du dispositif financé par l'Etat, et également près de 4000 hectares dans le cadre de celui financé par le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux. Ce guichet vient concrétiser le déploiement de l'engagement tripartite pris entre l'Etat, la Région et le Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux en juin dernier, qui traduit notre mobilisation collective pour apporter des réponses concrètes à la menace sanitaire auquel la viticulture bordelaise fait face dans un contexte économique difficile », Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Contacts presse

Service de presse de Marc Fesneau
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv